

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE DES TIRS AU BUT DU POINT DE RÉPARATION

Les tirs au but depuis le point de réparation sont une méthode pour déterminer le vainqueur quand le règlement de la compétition exige qu'il y ait une équipe victorieuse au terme d'un match achevé sur un score nul.

PROCEDURE

- * L'arbitre choisit le but contre lequel les tirs doivent être exécutés.
- * L'arbitre procède, avec les capitaines, au tirage au sort de l'équipe devant exécuter le premier tir.
- * L'arbitre consigne par écrit le déroulement de chaque tir au but.
- * Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous.
- * Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.
- * Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles marque plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
- * Si après que les deux équipes ont exécuté leur cinq tirs, toutes deux ont marqué le même nombre de buts ou n'en ont marqué aucun, l'épreuve est poursuivie dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre au terme du même nombre de tentatives.
- * Si un gardien de but se blesse pendant l'épreuve des tirs au but au point qu'il n'est plus en mesure de continuer, il peut être remplacé par un remplaçant désigné, pourvu que son équipe n'ait pas déjà épuisé le nombre maximum de remplaçants autorisés par le règlement de la compétition.
- * A l'exception du cas précédent, seuls les joueurs se trouvant sur le terrain de jeu au terme du match, le cas échéant au terme de la prolongation, sont autorisés à exécuter les tirs au but du point de réparation.
- * Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs désignés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'entre eux ne puisse exécuter son second tir.
- * Tout joueur désigné peut à tout moment remplacer le gardien de but pendant l'épreuve des tirs au but.
- * Seuls les joueurs désignés et les officiels du match sont autorisés à rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but.
- * Tous les joueurs, excepté celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le cercle central pendant l'épreuve des tirs au but.
- * Le gardien dont le coéquipier exécute le tir au but doit rester sur le terrain de jeu, et ce, derrière la ligne de la surface de réparation dans laquelle se déroule l'épreuve, en parallèle à la ligne de but, et au moins à 9,15 m du ballon.
- * A défaut d'autres dispositions contraires, ce sont les dispositions correspondantes des lois du jeu et les décisions de l'I.F.A.B, qui doivent être appliqués lors de l'épreuve des tirs au but.

N.B. :

- 1.- Toute l'équipe terminant un match avec un plus grand nombre de joueurs que l'équipe adverse est tenue d'égaliser ce nombre à la baisse et de communiquer à l'arbitre le nom et le numéro de chaque joueur exclu de la procédure. C'est au capitaine de l'équipe que revient cette tâche. Avant le début de l'épreuve des tirs au but du point de réparation, l'arbitre doit s'assurer que le même nombre de joueurs dans chaque équipe se trouve dans le cercle central, qui exécutera les tirs.
- 2.- Si, pour une cause fortuite (conditions atmosphérique, interruption prolongée d'éclairage électrique, etc.) l'arbitre est dans l'impossibilité de terminer l'épreuve, le vainqueur est désigné par tirage au sort après une attente qui ne saurait excéder 45 minutes.
- 3.- Toute erreur pouvant être commise dans l'application de ce règlement ne peut entraîner l'obligation de rejouer le match. La Commission chargée d'étudier la réclamation prend sa décision en fonction de l'influence qu'a pu avoir l'erreur commise.